

COMPTE-RENDU
COMMISSION SERVICES PUBLICS
DU 18 SEPTEMBRE 2002 – 21H00

Etaient présents M. BHL, Maire de Montesson,
Mme ROUX, Maire-Adjoint
Mme MOTTO, Conseillère Municipale
Mme GAY, Conseillère Municipale
Mme CRET, Conseillère Municipale
M. LAURENT, Association qualité de vie La Borde.
M. BIGOIN, secrétaire général des services.
Mme RONGIONE DECADE, ingénieur voirie et réseaux divers.
Mme CAYET, secrétaire de séance.

Etait excusé M. DEBY, Directeur des Services Techniques Municipaux.

❧

ORDRE DU JOUR

1. Point d'information sur le parc des Sophoras,
2. Rapports d'activité 2001 du SIAAP, du SIGEIF, du SIABS et du SIEP,
3. Modifications de la circulation à La Borde, liées aux travaux du quai G. Sand,
4. Dossier de consultation des entreprises pour le percement de la voie Place Paul Demange / av. Paul Doumer (le long du cabinet médical),
5. Semaine de la sécurité routière, information,
6. Questions diverses.

❧

1. Point d'information sur le parc des Sophoras.

Mme ROUX présente une esquisse du projet d'aménagement du parc. Celle-ci répond à plusieurs critères :

- création d'une centaine de places de parking qui pourront être utilisées, entre autre, par les commerçants de la rue du Général Leclerc. Il est envisagé que ce parking soit fermé tous les soirs.
- sécurisation de l'école Louis Pergaud en créant un nouvel accès. Un travail reste à faire avec le personnel d'encadrement de l'école pour la gestion de l'entrée des enfants.

- création d'un axe de loisirs / détente avec une zone de jeux réservée à la petite enfance, aux 6/12 ans, ainsi qu'un terrain de jeux libres,
- création d'un cheminement piétons reliant la Place Ste Honorine au centre ville et l'avenue Paul Doumer au centre ville,
- Réhabilitation des bâtiments, notamment du bâtiment principal qui pourra être utilisé ensuite en partie par la MJC, la vie associative et l'intercommunalité (SIVOM). L'orangerie (87 m²) serait utilisée comme salle de réunion.

M. Le Maire souligne qu'un audit est cours afin de préparer le dossier de demande de subventions à la Région et au Département.

L'inauguration du Parc a eu lieu le samedi 14 septembre dernier. A cette occasion, des arbres, des Sophora, ont été plantés : un par le président du SIVOM, un par le Conseil Municipal des Jeunes et deux pour les jumelages Bacsweiler et Thames.

2. Rapport d'activité du SIAAP, du SIGEIF, du SIABS et du SIEP.

Mme DECATE procède à la lecture des compte-rendus des rapports d'activité du SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France) et du SIABS (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine).

Ceux-ci sont consultables auprès des Services Techniques Municipaux.

M. Le Maire commente le rapport d'activité du SIEP (Syndicat Intercommunal d'Etude) dans lequel il est principalement traité la création ou non d'un échangeur sur Montesson. M. Le Maire est techniquement contre (voirie inadaptée) et souhaiterait obtenir un schéma de principe.

Il précise que le SIEP, dont il est le Président, maintient une surveillance permanente sur ce sujet.

M. LAURENT s'interroge sur la date de réalisation de la déviation de la RD 121. M. Le Maire informe que ce projet est en suspend. Toutefois, il souhaiterait que cette déviation soit réunie à la RD 121 d'une part et, dans l'intérêt de la Commune, à la RD 311 d'autre part.

3. Modifications de la circulation à La Borde liées aux travaux du quai George Sand.

M. Le Maire commente le plan faisant apparaître l'état actuel et l'état futur du sens de circulation du quai George Sand et des rues adjacentes (celui-ci est annexé au présent compte-rendu) :

- Av. Berthelot, dans la partie comprise entre l'av. Molière et l'av. Henri Barbusse : sens interdit supprimé.
- Quai George Sand, institution d'un sens unique dans la partie comprise entre le bd Léon Blum et le bd Laforge.

(1) A TITRE PERSONNEL

M. LAURENT n'approuve pas la modification de circulation prévue av. Berthelot et pense qu'elle aura pour conséquence d'ouvrir le trafic dans le quartier.

M. Le Maire indique que la vie associative y était pourtant favorable. (1) Y EST FAVORABLE

M. LAURENT ajoute que ces problèmes de circulation sont dus au retard de la création de la RD 121.

M. Le Maire approuve et ajoute qu'il serait souhaitable que les Communes de la Boucle de la Seine soient enserrées par de grands axes routiers afin d'éviter un trafic trop lourd sur la Commune qui ne dispose pas d'une voirie adaptée.

4. Dossier de consultation des entreprises pour le percement de la voie Place Paul Demange / av. Paul Doumer (le long du cabinet médical).

Dans le cadre de l'achèvement des travaux d'aménagement de la Place Paul Demange, et dans le but d'aérer cette grande place vers la RD 311, le percement d'une voie de liaison entre la Place et l'avenue Paul Doumer (RD 311) est prévu pour permettre un nouvel accès descendant le long du centre médical et l'ancienne poste, dernièrement acquise par la société PICARD Surgelés.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée au bureau d'études INGEVIA. La date prévisionnelle de commencement des travaux est fixée au 8 janvier 2003, pour une durée de 2 mois.

Le marché sera attribué en deux lots, correspondant à :

- Lot n°1 – Voirie et réseaux divers : la construction d'un trottoir d'un mètre cinquante de largeur, côté centre médical, chaussée de trois mètres cinquante avec un seul sens de circulation descendant vers la place et côté Picard Surgelés, un chasse roue de quarante centimètres. Pour permettre ces travaux, la clôture existante le long du centre médical sera déposée et déplacée sur un mètre vingt en moyenne ; à l'intérieur de la propriété, des accords ont été pris sur ce sujet avec les médecins pour une cession de 74 m², côté Picard Surgelés. L'emprise pratiquée porte sur 150 m² cédés par la direction de la société.

- Lot n°2 – Eclairage public et basse tension : Ils consisteront en l'alimentation d'un candélabre installé lors de la première tranche de travaux sur la place, à proximité du centre médical et en l'installation d'un candélabre supplémentaire à l'entrée de la future voie à l'intersection de l'avenue Paul Doumer, la pose de fourreaux et de câbles sur 170 mètres linéaires.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 118 384,83 € H.T., soit 141 588,26 € T.T.C. La procédure de mise en concurrence simplifiée est proposée entre 90 000 € et 130 000 € H.T.

M. Le Maire ajoute que des négociations sont en cours pour demander à la société PICARD une participation financière aux travaux.

5. Semaine de la sécurité routière – information.

Celle-ci aura lieu du 16 au 23 octobre prochains.

(1) AJOUT QVLS

6. Questions diverses.

• M. Le Maire précise que les enrobés, réalisés par la D.D.E. av. Gabriel Péri, dans la partie comprise entre la rue Philippe Mithouard et l'av. Molière, sont normalement prévus pour absorber le bruit grâce à une nouvelle composition à base de caoutchouc.

• Mme CRET demande s'il est prévu une solution pour le problème du stationnement aux abords de la boulangerie av. Auber ?

M. Le Maire répond qu'une proposition a été faite à la D.D.E. pour réduire le tronçon av. Auber / Ph. Mithouard d'un mètre afin d'effectuer une zone de parking tout en respectant un passage pour les personnes à mobilité réduite.

Mme CRET apprécie l'aménagement qui a été réalisé entre l'avenue Gounod et la rue Henri Dunant pour faciliter le stationnement.

La séance est levée à 22h15.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de
Montesson, le 20 septembre 2002

Vu le Maire-Adjoint chargé des
Services Publics,



Martine ROUX.

La secrétaire de séance,



Pascale CÂYET.

Pour M. DEBY, absent.

La responsable voirie et réseaux
divers,



Sylvie RONGIONE DECATÉ.

JUILLET 2002

ETAT FUTUR

